



Procès-Verbal

Commission Régionale de Prévention, Médiation et Sécurité

Réunion du 27 Mars 2023

Réunion électronique d'urgence

Président : Lilian JURY.

Présents : Denis ALLARD, André CHAMPEIL, Pierre LONGERE, Christian PERRISSIN, Gilles ROMEU, Luc ROUX.

Excusés : Franck AGACI, Mehdi GANA, Michel PINEL.

Assiste : M Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.

La Commission Prévention/Sécurité/Médiation (PMS) s'est réunie d'urgence ce jour après avoir été informée de l'interruption momentanée ou de perturbations dans le bon déroulement des matches suivant, en inobservation de l'article 1 des statuts de la FFF et de l'article 8 des statuts de la LAuRAFoot :

- Match R1 du 25/3/23 : F.C. Espaly - Clermont St Jacques : arrêt momentané du match à la 55'
- Match N3 du 25/3/23 : U.S. Feurs - Hauts Lyonnais : arrêt momentané du match à la 67'
- Match N3 du 25/3/23 : F.C. Vaulx en Velin – Lyon - La Duchère : reprise tardive de la 2^{ème} mi-temps
- Match N3 du 25/3/23 : A.S. Domérat - Aix les Bains F.C. : entrées/sorties intempestives de plusieurs joueurs du terrain de jeu pendant une dizaine de minutes.

En conséquence, la PMS :

- signifie aux clubs et officiels concernés par ces matches (et peut-être d'autres non-connus à ce jour) qu'elle les convoquera dans les meilleurs délais afin de décider de la suite à donner à ces comportements,
- rappelle à toutes les équipes disputant un match de compétitions régionales (mais également nationales ou départementales) et à tous les officiels qui les encadrent **qu'il est formellement interdit de perturber le bon déroulement ou d'arrêter momentanément des matches pour un quelconque motif d'ordre politique, idéologique, religieux ou syndical.**

Par ailleurs, la PMS, constatant depuis la reprise des compétitions après la trêve hivernale, une recrudescence des incidents, actes d'incivilité voire actes de violence, attire l'attention de l'ensemble des acteurs du football régional.

La commission souhaite, que le calme et la sérénité retrouvent au plus vite leurs places dans les enceintes sportives. Dans le cas contraire, la PMS soumettra au Conseil de Ligue comme cela a été le cas la saison dernière, des propositions d'aggravation des barèmes disciplinaires et des amendes.

La commission espère que tous prendront leurs responsabilités afin de lutter contre ces fléaux qui n'ont rien à faire sur un terrain et ternissent gravement l'image du Football.

Si ce message n'est pas entendu, la PMS se verrait dans l'obligation de prendre d'autres dispositions comme celles visées plus haut. **Elle rappelle d'ores et déjà que le port d'un brassard est obligatoire pour tous les éducateurs responsables d'une équipe régionale lorsqu'ils prennent place sur le banc.**

Lilian JURY,
Président délégué de la LAuRAFoot
Président de la PMS